

SOCIETE 2SS CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100€
Siège social : 121 Rue Jean BART Immeuble CALLIOPE
31670 LABEGE
RCS : B 919790212
N°gestion : 2022B05287

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE
DU 7 FEVRIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 7 FEVRIER 2025,

A ONZE HEURES, l'associé de la société 2SS CONSTRUCTION, SAS au capital de 100 Euros divisé en 10 actions de 10,00 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social : 121 Rue Jean BART Immeuble CALLIOPE à LABEGE, sur la convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr BARHOUMI Oualid.

Le Président constate qu'est présent ou représenté :

Mr BARHOUMI Sabeur

associé détenant 10 actions,

10

Total égal à 10 actions sur les 10 actions composant le capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- ◆ les statuts de la société ;
- ◆ le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ◆ démission de Mr BARHOUMI Oualid de ses fonctions de Président de la société et nomination de Mr BARHOUMI Sabeur en tant que Président de la Société, modification consécutive de l'article 21 des statuts ;
- ◆ cession des actions de Mr BARHOUMI Oualid à Mr BARHOUMI Sabeur, modification consécutive de l'article 7 des statuts.

- ◆ Transfert du siège social, modification consécutive de l'article 4 des statuts.

Puis, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Mr BARHOUMI Oualid de ses fonctions de Président de la société en date du 7 Février 2025.

L'assemblée désigne Mr BARHOUMI Sabeur en tant que Président de la société, à compter du 7 Février 2025.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit :

«Article 21 – Nomination du Président

Le Président de la société 2SS CONSTRUCTION nommé suite à l'assemblée du 7 Février 2025, pour une durée illimitée est :

Monsieur BARHOUMI Sabeur né le 8 Février 1983 à CEBALA (TUNISIE) de nationalité Tunisienne et résidant au 9 Rue Georges GUYNEMER, 31200 TOULOUSE CHEZ GUECHA NOUREDDINE.»

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Cent euros, ci 100 euros, divisé en 10 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 10, libérées dans leur intégralité lors de la création de la société, appartenant toutes à l'associé unique : Mr BARHOUMI Sabeur.»

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide le transfert du siège social du 121 Rue Jean BART Immeuble CALLIOPE 31670 LABEGE au 2 Rue de la GRAVETTE 31150 GAGNAC SUR GARONNE.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit :

« Article 4 Siège social :

Le siège social de la société 2SS CONSTRUCTION est fixé au :

2 Rue de la GRAVETTE

31150 GAGNAC SUR GARONNE.

Le siège social détermine la loi applicable et la compétence des juridictions en cas de litige.

Il peut être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du Président.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique. »

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à DOUZE HEURES.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président et l'associé présent.

Mr BARHOUMI Oualid, Président

Mr BARHOUMI Sabeur, Associé.

A blue ink signature consisting of a large, stylized circular loop with a smaller loop inside, and a short horizontal line extending to the right.A black ink signature consisting of a horizontal line with a small, sharp upward hook on the right side.